

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDRE**



L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 36	Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Votants : 45	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville-sur-Andelle	
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
	Flipou	M. Miralès,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	
Le : 4 avril 2025	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Le :	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle	MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Levieux.,
	Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard,
	Vascoeuil	

Absents : M. Gavelle, Mme Damois, Mme Marteau.

Pouvoirs : M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. Cramer à M. Lebreton.

**Administration générale : Marché de livraison et de fourniture de repas pour les services communautaires : autorisation de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission finances et affaires générales en date du 17 mars 2025 ;

Le marché de livraison et de fourniture de repas arrivera à échéance le 31 juin prochain. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Le montant estimatif des commandes pour une année est de 307 000 € HT.

Conformément au code de la commande publique, le marché sera alloté en 5 lots détaillés comme suit :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas pour le service de livraison de repas à domicile ;
- Lot n°2 : Fourniture et livraison de repas pour la crèche « Récré-Andelle » à Romilly-sur-Andelle ;
- Lot n°3 : Fourniture et livraison de repas pour la crèche « l'Oisillon » à Vandrimare ;
- Lot n°4 : Fourniture et livraison de repas pour la micro-crèche « le Jardin des familles » à Perriers-sur-Andelle ;
- Lot n°5 : Fourniture et livraison de repas pour le service enfance jeunesse.

Afin de ne pas retarder le démarrage des prestations prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché avec le ou les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

La commission d'appel d'offres se réunira en amont de la signature de ce marché pour étudier les offres des entreprises et attribuer un ou plusieurs lots à un ou plusieurs prestataires.

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer le marché de fourniture et livraison de repas pour les services communautaires.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Président

Arnaud GODEBOUT



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*